



Département : Aisne
Arrondissement : Soissons
Canton : Villers-Cotterêts

MAIRIE DE VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2018

Etaient présents : Mme Margaux FOIX, Mrs Rémi VANLERBERGHE, Marc-Antoine PHILIPPE, Sébastien DAUM et Christophe STANLEY

Représenté : André POMMIER par Rémi VANLERBERGHE,
Absents: Christelle MELIN, Christophe CREPIN,

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2018:

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, le compte-rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- Indemnité Allouées aux Comptables du Trésor.
- CLECT
- Demandes de Subvention voirie

- Désignation délégué à l'USEDA.

-

3 - FUSION SYNDICATS DES EAUX :

Lecture faite par Monsieur le Maire du courrier de Monsieur le Préfet de l'Aisne et faisant suite aux différentes réunions et présentations des représentants de la commune au Syndicat des Eaux de Vivières- Mortefontaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le projet de fusion ainsi présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'AJOINT AU MAIRE

Francis HONORE a présenté sa démission à Monsieur le Préfet de l'Aisne qui l'a accepté en date du 27 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- REPRISE BATIMENT :

La commune a besoin de récupérer le bâtiment actuellement à usage de garage situé au niveau de l'école du 10 rue du château pour des besoins techniques en particulier l'entreposage du sel de déneigement.

Le bail en cours sera donc résilié à son échéance prévue en 2020, le locataire sera informé.

Cette résiliation de bail est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 - AQUISITION D'UNE PORTION DE VOIRIE :

Une portion de voirie privée est utilisée par les usagers depuis des les années 1970, Monsieur Francis HERMAND qui en est le propriétaire propose de la céder à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Francis HERMAND pour cette proposition et ce beau geste qui permettra de régulariser une situation de fait mais aussi

d'ajouter cette portion et une attenante à la voirie sous compétence communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré accepte cette acquisition et donne tout pouvoir et signature à Rémi VANLERBERGHE dans l'exécution de ce dossier.

7 - ACQUISITION PORTION DE TROTTOIR :

Dans l'acte notarié de la Vente des conjoints Chauvin au profit de Mr Dupont et Mme Tellier de la maison du 10 bis rue de la Vallée - VIVIERES 02, il est mentionné en page 8 « Charge et conditions particulières : l'acquéreur reconnaît avoir été averti dès avant la régularisation de l'avant contrat, tant par le vendeur que par le notaire soussigné, que la partie de la parcelle figurant sous teinte » verte » sur le plan cadastral demeuré ci-annexé, d'une contenance de 79 centiares, doit être rétrocédée à la commune de Vivières à première demande de la commune, et ce à titre gracieux »

Les propriétaires ont été informés verbalement par Monsieur le Maire de l'intention de la commune de faire valoir son droit sur cette parcelle.

Monsieur le maire propose d'engager la démarche auprès du notaire et d'adresser un courrier aux actuels propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré accepte cette rétrocession et donne tout pouvoir et signature à Rémi VANLERBERGHE dans l'exécution de ce dossier.

8 - LINEAIRE VOIRIE :

Les travaux engagés fin 2017 nécessitent de réajuster la longueur de la voirie classée dans le domaine public dans le cadre de la répartition de la dotation de solidarité rurale 2019 DSR .

Rue place : 30 ml

Place : 410 m2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré accepte cette évolution de répartition de la DSR .

9 - INDEMNITE AUX COMPTABLE DU TRESOR :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré accepte le mandatement de 253.58 euro dans ce cadre.

10 - CLECT :

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées CLECT réunie le 21/09/2018 sur la méthodologie de calcul des attributions de compensation des compétences transférées au 1^{er} janvier 2018, sur sa proposition, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré approuve ce rapport

11 - DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

- Impasse Henry Bataille,
- Chemin de Longavesne à Vivières

Les dossiers sont présentés aux conseillers présents.

Monsieur le Maire propose de demander les subventions auprès d'APV (Aisne Partenariat Voirie) structure remplaçant à présent le FDS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré approuve ces 2 demandes de subventions.

12 - POINT CCRV :

- Prochaine échéance PLUi : zonage.

13 - DESIGNATION DELEGUE USEDA :

Suite aux démissions de Frédéric Raisin et Francis Honoré la commune n'a plus de délégués à l'USEDA. Christophe STANLEY sur sa proposition est désigné, à l'unanimité des membres présents et représentés, délégué de la commune à l'USEDA.

14 - POINTS DIVERS ET QUESTIONS :

- Manifestations de septembre : commémoration le 9, concert le 15, nettoignons la nature,
- Manifestation d'octobre : Halloween le 31 par le Foyer Rural,
- Manifestations de Novembre : veillée commémoration le 7 (sans doute commune avec et à Puiseux), conférence historique sur Sainte Clotilde le 24,
- Coupe des arbustes obstruant la vision au stop de la route de Soucy et CD 81 ok par Jacky,

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Christophe STANLEY.